



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 26 août 2025 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

519, rue du Brome (lot 3 058 237)

Demande de dérogations mineures visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dont :

- La marge avant serait de 4,8 m au lieu d'au moins 6 m ;
- La marge latérale droite serait de 1,8 m au lieu d'au moins 2,9 m ;
- La somme des marges latérales serait de 3,9 m au lieu d'au moins 5 m ;
- Le tout tel qu'exigé aux articles 4.2.3.1 et 4.2.3.2 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone RA/B-33.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 8 août 2025

La greffière,
M^e Marie-Josée Couture
www.vsad.ca